R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 15 septembre 2010
Délibération N°2010-09-02

Nombre de Délégués :

En Exercice : 22
Délégués présents : 11
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 2
Absents : 9
.....
Votes exprimés : 13

L'an deux mil dix, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U., dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de **Monsieur ALAIN POYRAULT.**

DELEGUES PRESENTS :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Gilles PECCI, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Christian RIBIOLLET, Madame Christine VIONNET
- **Délégués suppléants** : Madame Marie-Claude FOURNET (pouvoir de Monsieur Paul RANNARD)

DELEGUE(S) EXCUSE(S) :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Jean-Marc BOUCHET (pouvoir à Monsieur Gilles PECCI), Monsieur Paul RANNARD (pouvoir à Madame Marie-Claude FOURNET)
- **Délégués suppléants** : Monsieur Laurent FERAT

28 SEP. 2010
ARRIVEE

DELEGUE(S) ABSENT(S) : Monsieur Gilles PILLOUX, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Alain HEYRAUD, Madame Malika MORPAIN, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Louis REY

Madame Isabelle GRANDMOTTET est désignée par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL

Le Président donne lecture à l'assemblée du calcul de l'indemnité de conseil qui peut être allouée au percepteur de Frangy, Mr DRECLERC, pour l'année 2010.

Les membres du Conseil Syndical procèdent au vote pour définir le pourcentage de la somme qui lui sera versé cette année.

Mr DRECLERC

Indemnité de conseil proposé :	**100%**
-Budget principal :	88.87 €
Indemnité votée (100%)	88.87 €
Total Brut	88.87 €
C.S.G/R.D.S/1%SOL.	7.76 €
Somme nette à virer	**81.11 €**

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois
le_____
Et de sa publication le _____

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Alain POYRAULT

M. C. FRANGY